

Engagement de l'Auteur et autorisation de diffusion d'une contribution dans la revue Eugesta

PREAMBULE

La revue scientifique *Eugesta*, publiée sous le numéro ISSN 2265-8777, ci-après dénommé « **la Revue** », est éditée par L'Université de Lille, Établissement Public national à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel, sis 42 rue Paul Duez, 59800 Lille, SIRET n°13002358300011, code APE 8542Z. Le directeur de publication est Monsieur Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de la revue *Eugesta*, dirigée par Madame Jacqueline FABRE-SERRIS, ci-après dénommée « **l'Editeur** ».

La Revue est publiée sous forme numérique. Elle est diffusée par l'Université de Lille, en accès libre et ouvert, sous la licence Creative Commons Attribution (CC BY 4.0 FR).

La-le soussigné-e

Madame/Monsieur
Demeurant à
ci-après dénommé-e « **l'Auteur** »

A proposé un article, provisoirement intitulé

.....
.....

(ci-après dénommé « **la Contribution** »), à l'Editeur pour sa parution dans le numéro de la Revue.

Cette Contribution a été rédigée avec, coauteur-s.

ARTICLE 1. OBJET DE L'AUTORISATION

En soumettant sa Contribution à l'Editeur, l'Auteur garantit que celle-ci n'a pas été envoyée pour parution dans une autre publication.

L'Auteur cède à l'Editeur à titre non exclusif les droits d'exploiter sa Contribution dans la Revue sous forme numérique.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DE L'AUTEUR

L'Auteur s'engage à remettre à l'Editeur, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations aux auteurs accessibles en ligne sur le site de la Revue. L'Auteur fournira sa Contribution, d'une part, sous forme de fichier de textes accompagné des éventuels fichiers d'images.

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale. Si jamais elle avait déjà été publiée chez un autre éditeur, dans une autre langue, une autorisation préalable de la Revue est nécessaire, et un accord écrit de l'Editeur précédent doit être fourni par l'Auteur avant expertise. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à l'Editeur toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication. L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de l'Editeur, et garantit à l'Editeur la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

ARTICLE 3. CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION IMPRIMÉE ET NUMÉRIQUE

L'Auteur cède à l'Editeur le droit de reproduire, de représenter, d'adapter et d'exploiter sa Contribution **sous forme imprimée et numérique**, et notamment :

- Le droit de reproduire la Contribution, dans la Revue ou séparément, sur tous les supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels internet, CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction ;
- Le droit de représenter la Contribution dans la Revue ou séparément, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et

notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle, ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.

- De reproduire sa Contribution dans la Revue ou séparément, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous les procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- D'adapter la Contribution, sous forme d'œuvre multimédia ou à l'intégrer à une œuvre multimédia, à la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur autorise la diffusion de sa Contribution par l'Editeur en **accès libre sous la licence CC BY** (Creative Commons Attribution 4.0 International License). Cette licence permet à tout utilisateur d'exploiter et de partager tout ou partie de la Contribution, sans demander l'accord de l'Auteur ni de l'Editeur, à condition de respecter les conditions suivantes :

- BY – Attribution — Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.
- Pas de restrictions complémentaires — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'Education, article 123.6), et conformément à l'article L 122.7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à l'Editeur ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à l'Editeur est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée, et par tous procédés actuels ou futurs.

L'Editeur pourra exercer ses droits lui-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, il s'engage à en informer l'Auteur. La cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication.

ARTICLE 4. POLITIQUE DE VERSEMENT EN ARCHIVE OUVERTE

En accord avec les conditions prévues par l'article 533-4 du Code de la Recherche, et de manière plus favorable à la diffusion ouverte de la Contribution, L'Editeur autorise L'Auteur à déposer dans une archive ouverte (une plateforme pérenne, publique et sur laquelle le dépôt n'entraîne pas de cession de droits) la « version PDF éditeur », c'est-à-dire la version de la Contribution telle qu'elle est publiée dans la Revue, sans délai d'embargo. L'Editeur impose à l'Auteur d'apposer la même licence CC BY 4.0 FR que sur la Revue.

Les réseaux sociaux académiques (Academia.edu, Researchgate, ...) ne sont pas considérés comme des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte institutionnelle, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

ARTICLE 5. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

La présente autorisation est soumise à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalable à tout recours devant les tribunaux.

Fait à, le

L'Auteur

Co-auteur

Co-auteur

.....

.....

.....